



Accompagnateur en moyenne montagne

fiche métier

PASSIONNÉ / EXPERT / PÉDAGOGUE

L'**accompagnateur en moyenne montagne** encadre des personnes en espace rural montagnard (à l'exclusion des zones de rochers et des zones glacières, canyons et terrains nécessitant pour la progression l'utilisation du matériel et des techniques de l'alpinisme). Il organise des excursions et randonnées à pied ou en raquettes à neige. À ce titre il a vocation à :

- < **Enseigner** les bons gestes à tout type de public (scolaire, entreprise, particulier), élaborer des programmes personnalisés, adapter ses excursions.
- < **Garantir** la sécurité, maîtriser les règles de sécurité, prendre en compte les données météorologiques.
- < **Encadrer** les randonnées, faire découvrir les richesses des milieux naturels / du patrimoine culturel, créer et animer un parcours découverte.

Qualités essentielles requises

Savoir : connaissances du milieu montagnard – justifier d'un niveau de technique.

Savoir-faire : concevoir la mise en œuvre d'un projet – encadrer un groupe – connaître les gestes de 1^{ers} secours – connaître la législation liée à l'activité.

Savoir-être : adaptabilité – pédagogie – animateur – autonomie.

Formations et diplômes

Diplôme d'État d'alpinisme - Accompagnateur en moyenne montagne (niveau III) atteste des compétences pour conduire et encadrer, contre rémunération des personnes ou groupes en espace rural montagnard.

Le cursus de formation s'étend sur **3 ans** de l'examen probatoire à l'examen final. La formation se déroule en **alternance** (formation et stage en situation).

Débouchés et employeurs

Travailleur indépendant : associations.

Salarié : structures d'hébergement, réseaux de tourisme.

L'accompagnateur en moyenne montagne est un métier de plein air. L'activité est **bi-saisonnière** (été et hiver).

Évolution professionnelle

Diversification de l'activité : afin d'exercer tout au long de l'année, d'élargir et fidéliser sa clientèle, l'AMM peut encadrer d'autres activités en suivant une formation complémentaire : VTT tout terrain, canyon... Cette diversification lui permettra de proposer des excursions originales.

Salaires

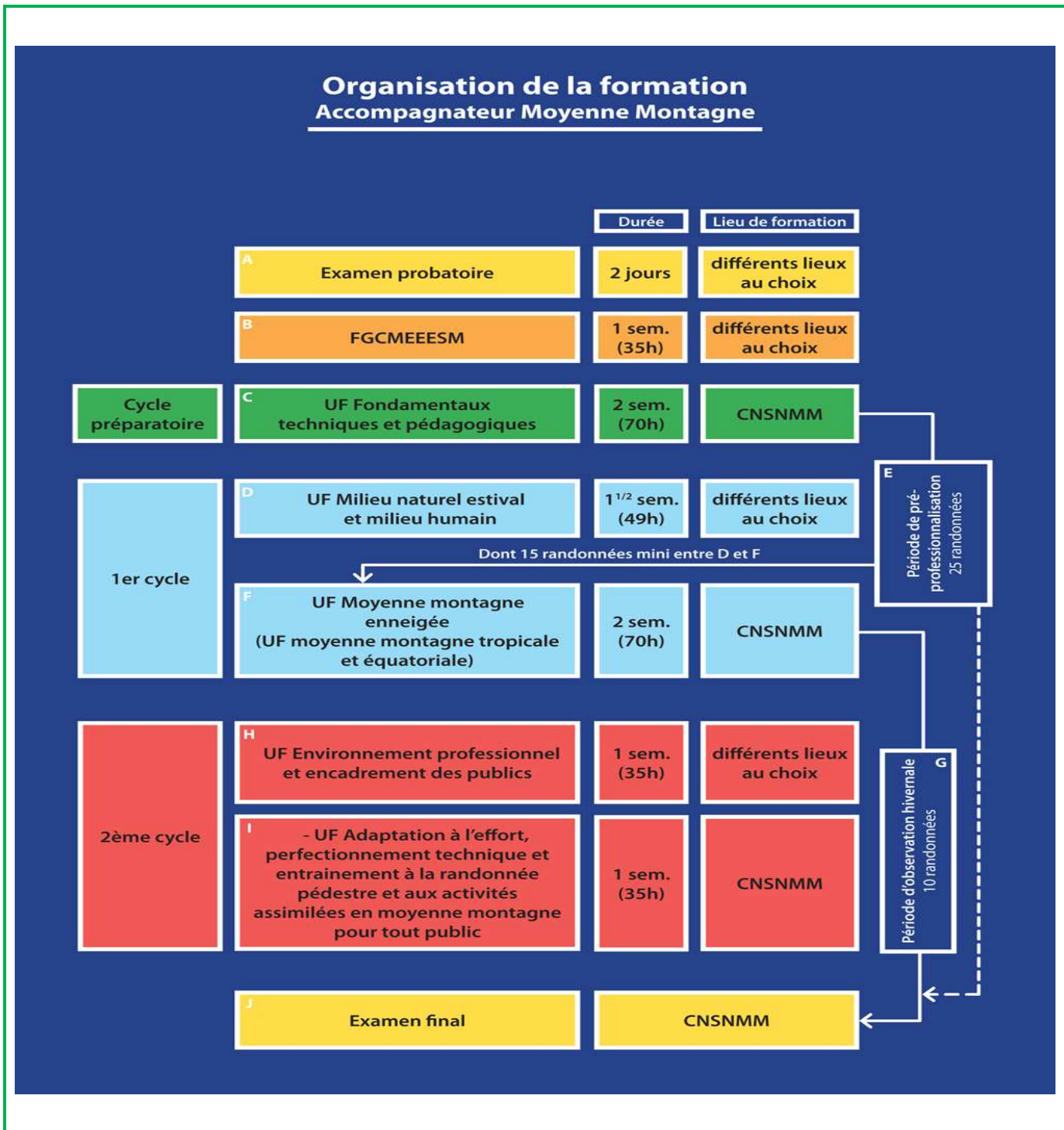
Un moniteur indépendant est payé en honoraires. Sa rémunération varie selon l'activité, le niveau de difficulté, le nombre de participants...

Salaires de départ : 1 680 € brut (en moyenne).

Organismes de formation

Coût moyen de la formation : le coût de la formation s'élève à environ **3 000 €** (cf. ENSM). Possibilité d'aide à la formation professionnelle.

Organismes de formations : L'**ENSM** via le Centre Nationale de Ski Nordique et de Moyenne Montagne est la seule école habilitée nationalement à délivrer ce diplôme.



Ressources utiles

- Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale Auvergne-Rhône-Alpes : www.auvergne-rhone-alpes.drdjcs.gouv.fr/
- Ministère des sports : www.sports.gouv.fr/
- École Nationale des Sports de Montagne (ENSM) : www.ensm.sports.gouv.fr